

CPF : 171 organismes sanctionnés sur les 185 dont les pratiques ont été passées au crible

« Une vaste fraude au CPF mise à nu », titre **Les Echos** signalant un préjudice estimé à plus de 30 millions d'euros. 171 organismes ont été sanctionnés sur les 185 dont les pratiques ont été passées au crible. Un seul en est ressorti indemne, tandis qu'une dizaine de recours gracieux et presque autant de recours contentieux ont été lancés. La Caisse a appelé le ministère du Travail à agir sans tarder. L'objet des fraudes porte sur la délivrance de certains des 250 titres professionnels du ministère. L'alerte est apparue quand la Caisse des Dépôts a constaté une hausse des achats pour ces formations de 135 % de fin juin à fin décembre via le CPF. Le point de faiblesse dans lequel les fraudeurs se sont engouffrés tient à l'organisation à deux étages qui prévaut pour leur délivrance : les organismes sont habilités par des intermédiaires, eux-mêmes liés par une convention avec le ministère. Après avoir épluché plus de 1 300 offres de formation, les limiers de la Caisse ont identifié des programmes non conformes, des durées de formation incohérentes ou très courtes, des résultats de 100 % systématiques aux examens, ou encore des prix adaptés au solde du CPF des titulaires. Pour fermer la vanne, l'organisation de la délivrance des titres professionnels va être réformée : le ministère du Travail agréera directement les organismes de formations, dévoile le quotidien. (Les Echos, p.5)

« Un outil d'évolution professionnelle aux résultats mitigés », titre **Les Echos** qui détaille deux études publiées par France Compétences. Elle montre que dans 80 % des cas, les formations financées grâce au CPF ont un objectif professionnel mais pas forcément d'incidence concrète sur la situation du salarié. « Huit à neuf mois après la fin de leur action CPF, la majorité des personnes n'ont pas changé de situation professionnelle : 64 % des personnes en emploi à l'inscription et 60 % de celles sans emploi sont dans la même situation », constate France compétences. La faible durée des formations n'y est sans doute pas pour rien, conclut le quotidien. (Les Echos, p.5)